l'humanité rouge

DOCUMENT

En 1933, la CGTU contre des mesures anti-immigrés

En 1933, dans une situation de crise, la bourgeoisie prépare des mesures, en particulier contre les immigrés, bien semblables à celles mises en place aujourd'hui par le gouvernement Giscard-Barre. La CGTU, le syndicat dirigé par les communistes, éditait alors une brochure, sous la forme d'un dialogue entre un syndicaliste « unitaire » (de la CGTU) et un « confédéré » (la CGT dirigée par les réformistes), répondant à bien des questions aujourd'hui à nouveau d'une actualité brûlante. Les organisations immigrées (comme l'*Étoile Nord-africaine*) avec le Parti communiste de l'époque surent organiser de puissants mouvements qui entravèrent l'application des dispositions gouvernementales et qui s'inscrivirent dans le mouvement d'ensemble qui, au-delà, conduisit au Front populaire. (*)

C... — Tu m'apprends là des choses très intéressantes qui m'éclairent sur le but réel de la campagne contre le M.O.I. Cependant, il me semble malgré tout qu'un renvoi ou une limitation de l'emploi des travailleurs immigrés permettrait à de nombreux chômeurs français de trouver du travail.

P... — Tu te trompes, Charles. Je t'ai déjà expliqué que la bourgeoisie, le patronat, les organisations nationalistes, fascistes, réformistes et autres ne sont pas pour un refoulement ou une limitation massive de la M.O.I., sachant très bien que cela ne résoudrait pas le chômage. En Amérique où l'immigration est arrêtée depuis plusieurs années, il y a plus de dix-sept millions de chômeurs. En Angleterre où il n'existe presque pas d'ouvriers d'autres pays, deux millions et demi de travailleurs anglais sont en chômage. En Allemagne où l'immigration est à peu près nulle, il y a sept millions de sans-travail. En Italie, en Espagne, la situation est identique. Les ouvriers immigrés sont-ils la cause de chômage dans ces pays ? (...)

C... — Non. Mais si l'on consulte les journaux, on y trouve une diminution de chômeurs, cela grâce, disent-ils, au départ de ces ouvriers étrangers.

P... — Oui, la diminution seulement des chômeurs inscrits (car il n'est pas fait mention des centaines de mille qui, pour diverses raisons, ne sont pas secourus), diminution qui provient surtout du fait que, sous les motifs les plus variés, beaucoup de sans-travail ont été radiés des fonds de chômage.

C... — C'est vrai. Des radiations il y en pas mal, nombreux sont les chômeurs qui en sont victimes.

P... — Au 24 mars 1933, sur cent soixante neuf mille chômeurs inscrits dans le département de la Seine, le préfet indiquait qu'il y avait vingt mille sept étrangers, soit 12 %. Les chômeurs immigrés, dont un certain nombre percevaient à ce jour les secours, sont systématiquement radiés. Ajoute à cela un nombre important de sans-travail qui ont pu momentanément à cette époque trouver à s'occuper dans les travaux saisonniers à la campagne (moissons, battages, vendanges,etc.), et tu auras les raisons de la diminution du nombre de chômeurs indiquée par la presse. (...)

P ... — Le point de vue de la CGTU est que la M.O.I. et la M.O.C. (main-dœuvre coloniale) sont parties intégrantes du prolétariat français. Au cours de la période de prospérité « pour la bourgeoisie », l'économie capitaliste a incorporé des centaines de milliers d'ouvriers immigrés, car elle en a eu besoin. Dans les travaux les plus durs, ils ont, par leur labeur, leur sueur, leur sang, contribué à remplir les coffres et augmenter les dividendes des exploiteurs. La CGTU défend tous les exploités. La question de « nationalité » ne joue aucun rôle dans les rapports de classe. Les exploités de races et de nationalités diverses ont des intérêts communs, ils ont un ennemi commun : le capitalisme. La M.O.I. n'est pour rien dans l'accroissement du chômage, ni dans l'existence de la crise et de la misère existante. Nous sommes, nous, unitaires, contre le refoulement qui ne peut rien apporter de bon aux travailleurs français.

C... — Alors explique-moi donc cela.

P... — Tous les pays capitalistes traversent une crise profonde, crise de leur système économique. Suppose que la France, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, la Suisse ne forment qu'un seul et unique *Etat capitaliste*. Est-ce que la crise n'y sévirait pas de la même façon ? Certainement, mais le refoulement des Italiens, Suisses, Espagnols, Belges ne se poserait pas, puisqu'ils seraient citoyens d'un même Etat.

D'ailleurs, il y eut un temps où, en Italie et en Allemagne, l'on pratiqua une politique presque identique à celle que l'on pratique aujourd'hui en France envers la M.O.I. Sur le mot d'ordre du « Retour à la terre », l'entrée des villes dans ces pays fut fermée aux ouvriers agricoles, ceux d'entre ces derniers qui y étaient déjà furent refoulés vers les campagnes. Cela résolut-il la situation des ouvriers industriels. Non, en aucune façon.

L'on peut pour un instant soulager la misère d'une partie de la classe ouvrière, mais cela n'est pas une solution pour les travailleurs. Mais je peux prendre des exemples encore plus concrets.

Dans les mines de fer et les usines sidérurgiques de l'Est, il y a un grand nombre d'ouvriers immigrés. Sur seize usines et mines du bassin de Briey, l'on comptait en 1929, sur vingt-cinq mille ouvriers occupés, 25 % de Polonais, 40 % d'Italiens, 20 % d'autres nationalités, 15 % seulement de Français ou coloniaux.

Refouler cet ensemble d'ouvriers immigrés ou appliquer une limitation de leur emploi, est-ce que cela donnerait du travail aux chômeurs français ? Est-ce praticable ? (...)

C... — Peut-être bien qu'un refoulement ou une limitation brutale et massive de la M.O.I. n'arrangerait guère les choses, mais il y a le refoulement ou la limitation progressifs.

P... — Le refoulement ou la limitation progressifs ne donneraient pas de meilleurs résultats. Pour te le démontrer, je veux prendre quelques exemples :

a. Sur intervention de Vardelle (député SFIO de la Haute-Vienne, ancien secrétaire de la Fédération réformiste du Livre-Papier) près des ministères intéressés, la limitation de la M.O.I. dans une fabrique de papier de Lancey-Brignoud (Isère) a donné les résultats suivants : soixante ouvriers espagnols ont été licenciés *ainsi que de vieux ouvriers français.* A-t-on embauché soixante ouvriers français pour les remplacer ? Non. *L'on a fait exécuter le même travail, avec des heures supplémentaires, par le personnel resté dans la production.*

b. Un usinier de Domène (Isère) vient de mettre à la porte quarante ouvriers, en majorité immigrés, de sa succursale de Modane. Il ne les a pas remplacés par des Français, mais il fait venir de la pâte pour la fabrication de son papier de Norvège, car elle lui revient moins cher que d'embaucher du personnel pour la faire faire à Modane.

C... — Tu me cites des exemples dans une corporation qui n'est pas de la plus grande importance. Mais dans le bâtiment, ce n'est pas la même chose, en restreignant l'emploi de la M.O.I. les chômeurs français de cette corporation pourraient prendre la place au boulot des étrangers renvoyés.

P... — Tu es tailleur de pierre, et je comprends que l'industrie du bâtiment t'intéresse au plus haut point. Aussi je veux prendre un exemple dans cette industrie.

Tu n'ignores pas que la Fédération réformiste du bâtiment a, depuis quelques mois, soumis au ministère du travail un projet de limitation d'emploi de la M.O.I. dans les industries du bâtiment de la Seine et de la Seine-et-Oise. Ce projet a servi au ministère du travail à l'établissement d'un décret qui va limiter le pourcentage d'ouvriers immigrés de 10 à 25 % dans les différentes catégories du bâtiment et qui entrera sous peu en vigueur. Que va-t-il en résulter ?

C... — Cela va certainement laisser bien des places vacantes dans les chantiers que les chômeurs français pourront occuper

P... — Il te faudra bientôt déchanter. Ce refoulement partiel est sans contredit le plus dangereux de tous. Aidé par les pouvoirs publics, le patronat de la bâtisse va pouvoir se servir des milliers d'ouvriers immigrés comme masse de manœuvre. Ces immigrés refoulés, ballotés d'un département à l'autre — car tu penses bien qu'il n'y a pas que dans la région parisienne que des décrets de limitation de la M.O.I. seront pris — seront une proie facile aux recruteurs patronaux.

C... — Evidemment. Mais nous, à Paris, on pourra travailler.

P... — Pas davantage. Tu sais mieux que moi, toi qui es de la partie, qu'aujourd'hui une grosse quantité de matériaux servant à l'édification des bâtiments se font en série, sur plans, que la construction est rationalisée, standardisée. Dans le bâtiment, il y a aussi les « pièces détachées ». Tiens, lis cette lettre qu'un de mes amis, tailleur de pierre, à Comblanchien (Côte-d'Or), m'a envoyée :

« Ici, la misère est grande. A la carrière de la société Fèvre, les tailleurs de pierre gagnent deux à quatre francs de l'heure. »

Tu vois, Charles, aux environs de Dijon, un tailleur de pierre, métier qui, il y a quelques années, nourrissait son homme, gagne maintenant seize francs par jour. Et pour qui travaillent ces ouvriers ? Continuons la lecture de la lettre :

« Dernièrement, nous avons travaillé pour la mairie de Boulogne-Billancourt (Seine), et en ce moment, nous taillons de la pierre pour l'hôtel du journal Paris-Soir *à Paris. »*

C... — Alors si je comprends bien, le refoulement partiel ne changera rien à notre situation à nous, ouvriers du bâtiment de la région parisienne ?

P... — Non, car comme le dit si bien la lettre de l'ami cidessus, les travailleurs font sur place en province le travail des Parisiens, et cela n'est pas pour améliorer la situation de ces derniers. Tu te rends compte que la réglementation de l'emploi de la M.O.I. par département est inopérante, cela ne résorbera pas le chômage, et le pire, vois-tu, cela facilitera les employeurs pour avoir en mains une main-d'œuvre à meilleur marché. Les tailleurs de pierre de Comblanchien et d'ailleurs, taillant la pierre à des salaires bien inférieurs à ceux de la région parisienne, le patronat du bâtiment fera venir les pierres toute taillées de la province. Les tailleurs de pierre de la région parisienne seront par conséquent en chômage. Ainsi, la limitation de l'emploi de la M.O.I. n'aura rien résolu.

---

* Charles (C.) est le « confédéré », Pierre (P.) est l'« unitaire ». MOI : Main d'œuvre immigrée.

Français-immigrés une seule classe ouvrière.

En raison d'une grève des NMPP, le journal ne sera pas en kiosque en province. Le numéro est disponible à l'administration.